

Note d'information du GICHD

INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES DANS LE PROGRAMME « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » : RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS DANS LES CONTEXTES TOUCHÉS PAR LES ENGINES EXPLOSIFS

INTRODUCTION

Le programme « Femmes, paix et sécurité » (FPS) et le secteur de l'action contre les mines partagent des objectifs communs : la paix, le redressement et la promotion des droits de l'homme dans les situations de conflit et d'après-conflit. Cependant, l'alignement stratégique et opérationnel entre ces deux domaines est encore peu développé. De récentes recherches montrent que peu de pays font référence à l'action contre les mines dans leurs plans d'action nationaux (PAN) FPS. Cette lacune est particulièrement préoccupante étant donné que l'action contre les mines a toujours été un domaine dominé par les hommes et que son plein potentiel pour faire progresser les objectifs du programme FPS n'est toujours pas suffisamment reconnu. Lorsqu'elle est mise en œuvre de manière inclusive, l'action contre les mines peut constituer un outil puissant pour promouvoir la participation, la protection et le redressement, conformément aux principes FPS. Cette note d'information, destinée aux États qui mettent en œuvre des PAN FPS¹, fournit des recommandations sur le processus d'élaboration des PAN, ainsi que sur les types d'objectifs et d'actions stratégiques à intégrer l'action contre les mines de manière plus globale dans les PAN FPS.

QUELS SONT LES ENGINES EXPLOSIFS ET QUEL EST LEUR IMPACT SUR LES COMMUNAUTÉS ?

Longtemps après la fin des hostilités, les engins explosifs, notamment les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés, continuent de tuer, de blesser et de perturber la vie quotidienne des communautés touchées. Ces héritages des conflits limitent la mobilité, entravent l'accès aux services essentiels et retardent le redressement et le développement.

Au cours des deux dernières décennies, des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction de l'impact humanitaire et socio-économique des engins explosifs grâce à la dépollution, à l'éducation aux risques et à l'assistance aux victimes. Toutefois, les conflits armés récents ont entraîné une recrudescence de la contamination par les



Démineuse au Liban, 2008
© MSB (Swedish Civil Contingencies Agency), photo prise par Johan Eklund

mines antipersonnel et une forte augmentation du nombre de victimes. De nombreux incidents et accidents liés aux engins explosifs ne sont pas documentés, en particulier dans les zones de conflit en cours, où les systèmes de signalement sont faibles ou inaccessibles. Ce contexte de menace de plus en plus complexe et évolutif souligne la nécessité de stratégies d'action contre les mines adaptables, inclusives et tournées vers l'avenir.

L'élimination des engins explosifs est essentielle pour rétablir l'accès aux terres, aux logements, aux services publics et aux infrastructures, permettre des déplacements en toute sécurité et soutenir la consolidation de la paix, le redressement et le développement.

QUEL EST L'IMPACT DES ENGINES EXPLOSIFS SUR LES FEMMES ET LES FILLES ?

Les crises humanitaires, notamment celles impliquant des engins explosifs, ont des répercussions inégales sur les populations. Elles entraînent souvent des pertes humaines massives, des déplacements de population et la destruction d'infrastructures essentielles, telles que les écoles, les hôpitaux et les routes. Ces conséquences perturbent des communautés entières, mais n'affectent pas tout le monde de la même manière.

Les hommes et les garçons sont statistiquement plus susceptibles d'être les victimes directes d'accidents liés aux engins explosifs, en particulier dans le cadre de travaux agricoles, de la collecte de ferraille, du transport ou d'activités liées à la sécurité qui les exposent à des zones contaminées. Par exemple, les données des rapports *Landmine and Cluster Munition Monitor* montrent qu'environ 85 % des victimes d'engins explosifs enregistrées ces dernières années étaient des hommes et des garçons, ce qui souligne leur plus grande exposition en raison des rôles attribués à chaque genre dans les contextes touchés.²

Cependant, les effets de la contamination par les engins explosifs sur les femmes et les filles, en particulier celles issues de groupes marginalisés, sont souvent moins visibles mais non moins importants. Les terres contaminées par des engins explosifs limitent la liberté de mouvement des femmes et des filles, notamment dans les zones où elles sont chargées de tâches telles que la collecte d'eau ou l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Cela aggrave également les inégalités existantes entre les genres, en limitant leur participation à la reprise des moyens de subsistance, à l'engagement communautaire et aux processus décisionnels. De plus, la

présence d'engins explosifs augmente le risque de violence sexiste, en particulier lorsque les femmes doivent emprunter des itinéraires plus longs et isolés pour éviter les zones contaminées ou lorsque leur déplacement les place dans des environnements dangereux.³

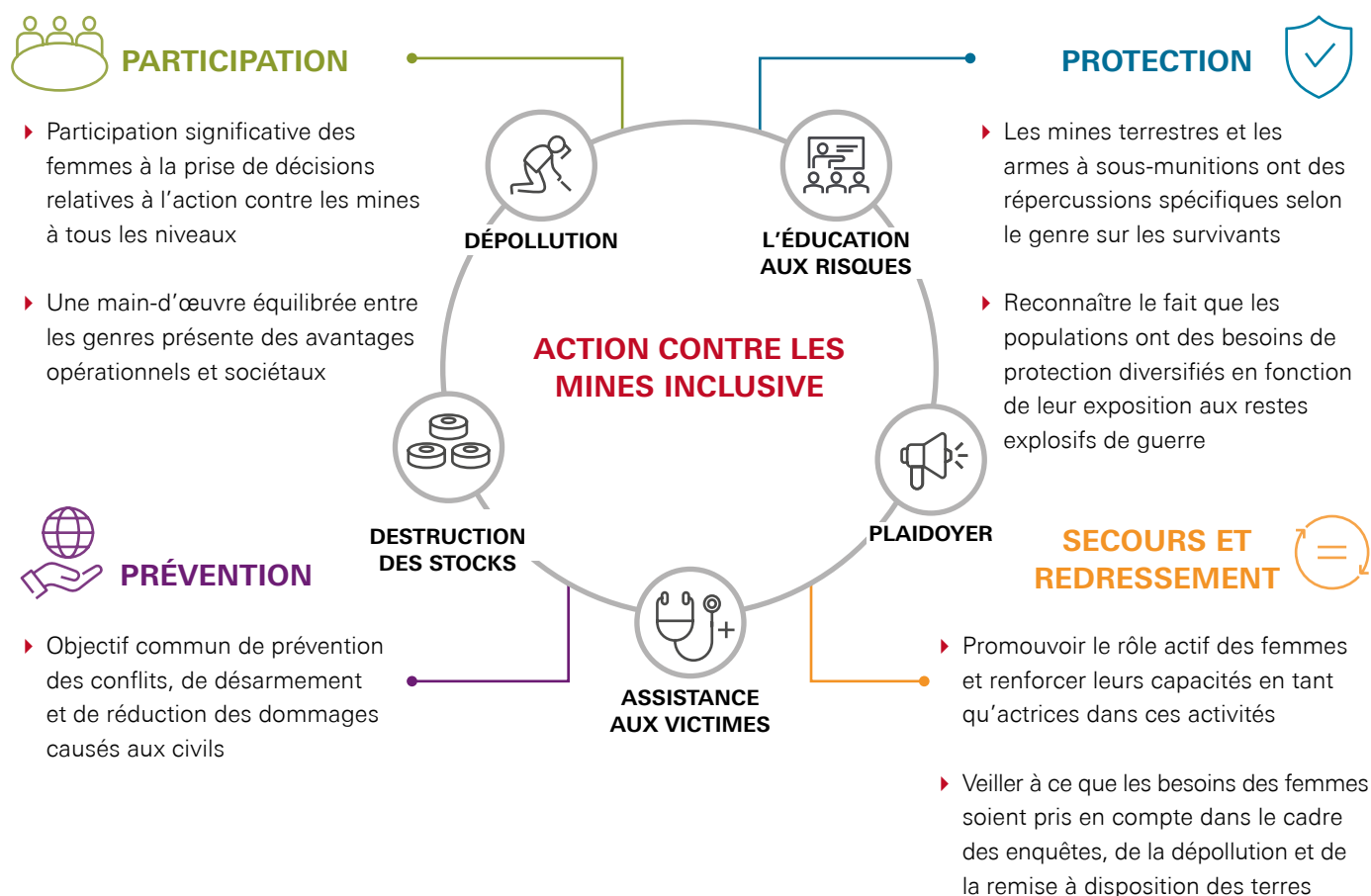
En outre, les groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les minorités ethniques, sont souvent confrontés à une vulnérabilité accrue en raison de leur accès limité aux informations d'alerte précoce, à l'éducation aux risques ou aux services d'aide après un accident. Les femmes et les filles handicapées, en particulier, sont victimes de formes multiples et croisées d'exclusion dans les environnements touchés par les risques liés aux engins explosifs.

Malgré ces impacts différenciés, les programmes d'action contre les mines et les stratégies de réduction des risques liés aux engins explosifs n'ont pas systématiquement intégré des approches sensibles au genre, à l'âge et à la diversité, ni établi de liens adéquats avec les plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité.

COMMENT L'ACTION CONTRE LES MINES RENFORCE-T-ELLE LE PROGRAMME « FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ » ?

L'action contre les mines contribue directement aux quatre piliers du programme FPS :

SYNERGIES ENTRE LE PROGRAMME FPS ET L'ACTION CONTRE LES MINES



Les plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité qui incluent l'action contre les mines peuvent être plus pratiques, plus inclusifs et plus pertinents pour les efforts de paix et de redressement sur le terrain. Lorsque l'action contre les mines n'est pas intégrée, les plans d'action nationaux risquent de ne pas traiter les menaces critiques pour la sécurité et leurs solutions.

L'action contre les mines contribue directement aux principaux piliers du programme FPS en éliminant les risques liés aux explosifs qui empêchent les femmes de participer en toute sécurité à la vie publique, limitent leur accès à la terre, aux moyens de subsistance, à l'éducation et aux services de santé, et augmentent leur exposition à la violence et à l'insécurité. Si la contamination n'est pas traitée, la capacité des femmes à participer de manière significative à la consolidation de la paix, au redressement économique ou aux processus politiques reste limitée.

L'action contre les mines offre par ailleurs des possibilités concrètes de promouvoir le leadership des femmes dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes, qu'il s'agisse d'emplois dans le domaine opérationnel ou de la prise de décisions au niveau politique. L'intégration de l'action contre les mines dans les plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) garantit que la protection, la participation et les droits des femmes sont pris en compte à toutes les étapes du redressement après un conflit, rendant ainsi les processus de paix plus sûrs, plus inclusifs et mieux adaptés aux besoins spécifiques des communautés touchées. Elle favorise également la responsabilisation en alignant l'action contre les mines sur les engagements nationaux plus larges en matière d'égalité des genres.

L'action contre les mines opère à la croisée des chemins entre les droits de l'homme, la sécurité et le développement. Elle travaille directement avec les communautés touchées par les conflits et les déplacements, et figure souvent parmi les premières activités soutenues par l'État à atteindre des zones auparavant inaccessibles. Cet engagement précoce crée des opportunités importantes pour promouvoir une gouvernance inclusive, soutenir l'égalité des genres et renforcer la confiance entre les institutions étatiques et les communautés locales. Cette intention doit être incluse à la fois dans le programme « Femmes, paix et sécurité » (énoncé dans les PAN FPS) et dans la stratégie nationale de l'action contre les mines.⁴



Le GICHD et l'équipe d'élimination des munitions non explosées des Îles Salomon travaillant avec IMSMA à Honiara, 2024 © GICHD

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION NATIONAUX FPS

RECOMMANDATIONS

Inclure les parties prenantes de l'action contre les mines dans la conception des plans d'action nationaux FPS

Un projet de rapport publié en 2025 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement souligne le fossé persistant entre les secteurs de l'action contre les mines et de la paix, de la sécurité et de l'égalité des genres, notant que la collaboration entre ces domaines reste limitée et souvent difficile à mettre en place.⁵

Les parties prenantes de l'action contre les mines ne sont souvent pas incluses dans la conception des PAN FPS, et les parties prenantes FPS ne sont pas non plus impliquées dans la conception des plans ou stratégies d'action contre les mines. Cela représente une occasion manquée d'alignement. Les principales parties prenantes de l'action contre les mines, notamment les autorités nationales de l'action contre les mines ainsi que les opérateurs nationaux et internationaux, doivent être activement impliquées dans l'établissement des rapports sur les PAN FPS passés et dans la conception des nouveaux.

La participation active des parties prenantes de l'action contre les mines est essentielle pour garantir que les plans d'action nationaux FPS répondent de manière exhaustive aux besoins et aux priorités des femmes au sein des communautés touchées par les engins explosifs, grâce à des actions coordonnées et sensibles au genre, notamment des enquêtes et des opérations de dépollution inclusives, des activités d'éducation aux risques liés aux engins explosifs, une aide aux victimes d'engins explosifs et des opportunités d'emploi dans le secteur de l'action contre les mines.

Élargir la responsabilité et le financement pour la mise en œuvre du programme FPS

La responsabilité de la mise en œuvre des PAN FPS doit être partagée entre les institutions gouvernementales concernées, y compris les autorités nationales de l'action contre les mines, afin de renforcer la responsabilité et la coordination. Cela peut être réalisé en alignant les PAN FPS et les stratégies nationales de l'action contre les mines, notamment les objectifs communs, les activités et les indicateurs de performance, afin de garantir la cohérence, l'efficacité et des progrès mesurables dans les deux domaines stratégiques.

L'élargissement de la responsabilité de la mise en œuvre des PAN FPS aux acteurs de l'action contre les mines renforce non seulement la collaboration intersectorielle, mais élargit également la base de financement. La reconnaissance de l'action contre les mines comme un contributeur au programme « Femmes, paix et sécurité » permet de mobiliser

des ressources au-delà des budgets traditionnels consacrés à l'égalité des genres ou à la consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du ministère des Finances et des sources de financement existantes pour l'action contre les mines, créant ainsi des opportunités supplémentaires pour un financement intégré durable.

Mettre en place des mécanismes de coordination

Afin de favoriser une plus grande collaboration entre les secteurs qui ont traditionnellement travaillé en vase clos, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de coordination dédiés. Ces mécanismes devraient réunir les acteurs de l'action contre les mines, les points focaux FPS et les institutions de consolidation de la paix afin d'aligner les objectifs stratégiques, de faciliter le partage des données et de renforcer la responsabilité intersectorielle. Les mécanismes de coordination peuvent prendre la forme de groupes de travail interministériels, tels qu'un groupe de travail national représentant tous les secteurs. Ces mécanismes sont souvent gérés par un organisme gouvernemental chef de file ou un bureau national de coordination, et peuvent impliquer des sessions de planification conjointes régulières, des cadres d'information communs et l'intégration des priorités FPS et de l'action contre les mines dans les stratégies nationales ou le dialogue avec les donateurs. Même sans nouvelles ressources financières importantes, ces mécanismes peuvent permettre des approches plus rentables, efficaces et coordonnées.



Table ronde « Renforcer les synergies avec le programme FPS », juin 2025 © GICHD

PROGRAMMES FPS ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

RECOMMANDATIONS PAR PILIER FPS

Afin de renforcer l'intégration de l'action contre les mines dans les plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité, le présent document présente des exemples d'objectifs et d'actions prioritaires pour chacun des quatre piliers de cette initiative. De nombreuses actions sont transversales et peuvent s'inscrire dans plusieurs piliers. Ces exemples doivent être adaptés afin de refléter les contextes locaux, les priorités des organisations de femmes et les engagements nationaux et régionaux pertinents.



1. PARTICIPATION

L'action contre les mines est mise en œuvre par des équipes de liaison et d'enquête communautaires qui recueillent des informations sur la contamination, des experts techniques qui éliminent les risques liés aux explosifs, des éducateurs qui sensibilisent les communautés et collectent et partagent des informations sur les besoins des survivants, des défenseurs qui promeuvent des environnements plus sûrs et inclusifs, et des acteurs de la gouvernance et de l'administration qui coordonnent les opérations, appliquent les politiques et garantissent la responsabilité. Ces rôles sont souvent façonnés par les normes de genre, et les personnes peuvent se heurter à des restrictions pour accéder à ces rôles et à ces postes.

Les obstacles institutionnels, structurels et culturels doivent être surmontés, la participation étant un principe fondamental pour une action contre les mines efficace, efficiente et sûre.⁶ La participation significative des femmes à la prise de décision communautaire dans le domaine de l'action contre les mines peut garantir que les priorités en matière de dépollution, l'éducation aux risques et l'aide aux victimes reflètent la diversité des besoins et des expériences des femmes. Leur inclusion peut conduire à des solutions plus équitables et mieux adaptées au contexte local, et renforcer l'efficacité et la pérennité des efforts en matière d'action contre les mines.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Objectif

Promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes – y compris les survivantes d'actes d'extrémisme et celles issues de groupes sous-représentés – dans tous les rôles au sein de l'action contre les mines, notamment le leadership, l'élaboration des politiques et des normes, le développement, les rôles opérationnels et la prise de décision au niveau communautaire.

Actions prioritaires

- ▶ Promouvoir le recrutement et le développement professionnel des femmes, dans toute leur diversité, à des postes de direction, notamment dans l'élaboration des politiques et la normalisation, les enquêtes et la dépollution, l'EREE et les rôles d'assistance aux victimes.
- ▶ Éliminer les obstacles au recrutement, à la rétention et à l'avancement des femmes dans le domaine de l'action contre les mines, grâce à des politiques flexibles, à la formation et à des lieux de travail sûrs.
- ▶ Fournir des points d'entrée pour le leadership des femmes dans les processus décisionnels locaux et nationaux liés à la sûreté, à la sécurité et au redressement.
- ▶ Promouvoir des campagnes de sensibilisation du public qui mettent en avant des modèles féminins dans l'action contre les mines (par exemple, des démineuses, des facilitatrices EREE). Cela contribuera à briser les stéréotypes et pourra encourager d'autres femmes à s'identifier à ces rôles.
- ▶ Soutenir les organisations communautaires dirigées par des femmes (ou en créer si nécessaire) afin qu'elles participent aux processus décisionnels communautaires, notamment en identifiant les zones de dépollution prioritaires, les zones à haut risque, les besoins des victimes et en informant les stratégies d'éducation aux risques dans une perspective de genre.

2. PROTECTION



Le programme FPS appelle à la protection des droits des femmes et des filles, en particulier dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, où les risques de violence, de déplacement et d'exclusion sont les plus élevés et où les droits et protections fondamentaux sont souvent gravement compromis. Dans le domaine de l'action contre les mines, cela signifie non seulement traiter les risques liés au genre découlant des engins explosifs et veiller à ce que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, aient accès à des informations vitales, mais aussi respecter les normes de protection qui les protègent contre les préjudices, les abus et l'exploitation lorsqu'elles participent à des services d'action contre les mines ou occupent un emploi dans ce domaine. L'accès aux soins de santé est particulièrement important, car des études montrent que les femmes blessées par des engins explosifs ont souvent un accès limité aux services de santé.⁷

La protection doit aller au-delà de la sécurité physique et inclure la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation sur le lieu de travail, ainsi que des conditions de travail équitables et dignes pour les femmes qui exercent des fonctions opérationnelles. Elle implique également de remettre en question et de transformer les normes sociales et culturelles qui limitent la mobilité, la voix et le leadership des femmes, des obstacles qui sont trop souvent renforcés dans les contextes de reconstruction après un conflit.⁸

RECOMMANDATIONS CLÉS

Objectif

Renforcer la sécurité et les droits des femmes et des filles, en particulier celles issues de groupes marginalisés, en veillant à ce que les activités de l'action contre les mines soient sensibles au genre, inclusives et accessibles.

Améliorer la protection des droits des femmes travaillant dans le secteur de l'action contre les mines en garantissant leur droit à l'emploi, à une rémunération équitable et à la liberté de vivre à l'abri de la violence.

Actions prioritaires

Actions axées sur la communauté :

- ▶ Identifier et répondre aux risques physiques et psychologiques liés à l'action contre les mines pour les populations déplacées et les rapatriés, en accordant une attention particulière aux vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles ;
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des mesures d'EREE d'une manière inclusive et tenant compte des questions de genre, en prenant en considération les vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles ;
- ▶ Impliquer les femmes et les organisations communautaires dans l'identification des zones prioritaires pour la dépollution, la reconstruction et le développement, en veillant à ce que les perspectives locales et les rapports de force soient pris en compte dans la prise de décision ;
- ▶ Inclure la dépollution des terres contaminées par des engins explosifs, qui est essentielle pour les moyens de subsistance, la mobilité et la sécurité des femmes et des filles, en particulier celles issues de groupes marginalisés, en mettant particulièrement l'accent sur les zones confrontées à une forte pression liée au retour ou au déplacement des populations ;
- ▶ Veiller à ce que les besoins des victimes d'engins explosifs, des survivantes et de leurs familles soient pleinement pris en compte dans les efforts de protection, afin que les femmes et les filles soient protégées contre de nouveaux préjudices, la stigmatisation sociale et les violations de leurs droits.

Mesures de protection de l'emploi :

- ▶ Les activités de protection dans le secteur de l'action contre les mines sont coordonnées et alignées sur les systèmes nationaux de protection, y compris les services de protection de l'enfance et les mécanismes de prévention et de réponse à la violence sexuelle et sexiste.



Visite du GICHD au Kosovo, 2021 © GICHD / Giovanni Diffidenti

3. PRÉVENTION



L'action contre les mines joue un rôle essentiel dans la prévention des conflits en favorisant les conditions propices à la paix, à la stabilité et à l'inclusion. Le recensement et la dépollution des terres contaminées par des engins explosifs rétablissent un accès sûr aux zones agricoles, aux infrastructures et aux espaces publics, et peuvent réduire la concurrence pour des ressources rares. Lorsque ces activités sont mises en œuvre de manière inclusive, sensible au genre et axée sur la communauté, elles contribuent à rétablir la confiance entre les différents groupes, à apaiser les griefs historiques et à promouvoir la cohésion sociale, en particulier dans les zones touchées par les déplacements de population ou les tensions ethniques.

Garantir la participation et le leadership significatifs des femmes dans l'action contre les mines, la consolidation de la paix et les efforts de redressement contribue non seulement à éliminer les obstacles liés au genre, mais s'est également avéré accroître l'efficacité et la durabilité des processus de paix.⁹ Collectivement, si l'action contre les mines est menée de manière inclusive, elle peut contribuer de manière essentielle à la prévention des conflits et à la stabilité à long terme.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Objectif

Tirer parti d'une action contre les mines inclusive et sensible au genre comme outil de prévention des conflits et de lutte contre les causes profondes de l'insécurité, en réduisant les inégalités, en atténuant les tensions liées à la terre et en renforçant la résilience des communautés, en particulier pour les femmes et les filles des zones touchées par des engins explosifs.

Actions prioritaires

- ▶ Intégrer la sensibilité aux conflits et l'analyse intersectionnelle du genre et de la diversité dans la planification de l'action contre les mines afin de garantir que les efforts de dépollution et de redressement contribuent à résoudre les tensions locales, notamment les conflits fonciers et l'inégalité d'accès aux ressources.
- ▶ Collecter, analyser et utiliser des données ventilées par sexe, âge et handicap pour éclairer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies d'action contre les mines.
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices en matière d'action contre les mines qui tiennent compte des questions de genre, accordent la priorité à la prévention des conflits et favorisent l'inclusion.
- ▶ Garantir la participation significative des femmes, en particulier celles issues de groupes marginalisés, à la prise de décision en matière d'action contre les mines, à la hiérarchisation des priorités en matière de dépollution et à l'engagement communautaire.
- ▶ Coordonner les activités d'action contre les mines avec les initiatives plus larges de consolidation de la paix, de gestion des terres et de cohésion sociale aux niveaux local et national.
- ▶ Intégrer les considérations relatives à l'action contre les mines dans les processus de planification du développement local et les systèmes d'alerte précoce afin de renforcer la sécurité et la résilience des communautés.
- ▶ Fournir une formation et des ressources au personnel chargé de l'action contre les mines afin qu'il puisse reconnaître et traiter les inégalités sociales et les sources potentielles d'insécurité dans les communautés touchées, en particulier celles liées à l'accès à la terre et aux normes de genre.

4. SECOURS ET REDRESSEMENT



Le dernier pilier du programme FPS préconise des approches inclusives et réactives qui répondent aux besoins différenciés des populations touchées par les conflits. Les efforts de secours et de redressement qui suivent la dépollution offrent l'occasion d'intégrer l'égalité des genres et de combler les écarts sociaux et économiques persistants. Cependant, c'est souvent à ce niveau que les inégalités entre les genres sont négligées. Les processus de remise à disposition des terres et les activités post-dépollution offrent de multiples points d'entrée pour promouvoir des pratiques inclusives et faire progresser la participation des femmes à la propriété foncière, au leadership communautaire et à la prise de décision.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Objectif

Intégrer une action contre les mines sensible au genre dans les efforts humanitaires, de reconstruction et de redressement afin de garantir que les femmes et les filles des communautés touchées puissent accéder en toute sécurité aux terres, aux services essentiels, aux moyens de subsistance et aux systèmes de soutien nécessaires à un redressement durable.

Actions prioritaires

- ▶ Fournir des protections juridiques qui garantissent aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et d'héritage des terres qui ont été dépolluées, en veillant à ce que les femmes déplacées et touchées par les conflits puissent récupérer et conserver la propriété de leurs terres à leur retour.
- ▶ Faciliter la participation des femmes aux comités d'attribution des terres et aux structures de direction communautaires liées à l'action contre les mines et au redressement après la dépollution.
- ▶ Intégrer des programmes de soutien économique et de subsistance sensibles au genre pour les personnes et les communautés bénéficiant des terres remises à disposition.

- ▶ Veiller à ce que les institutions publiques fournissent aux victimes et aux survivantes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels des services d'aide qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles, en reconnaissant que les femmes sont souvent à la fois victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels et principales dispensatrices de soins aux membres de leur famille blessés.
- ▶ Sensibiliser aux droits fonciers des femmes et aux possibilités de leadership au sein des communautés touchées par des engins explosifs en impliquant les autorités locales, les organisations de femmes et les acteurs concernés du développement.
- ▶ Intégrer l'action contre les mines dans les stratégies nationales et sous-nationales de redressement et dans les plans d'intervention humanitaire.

CONCLUSION

Les États qui élaborent ou actualisent leur plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité ont une occasion unique – et la responsabilité – d'intégrer explicitement l'action contre les mines dans tous les piliers de leur plan. L'action contre les mines et le programme FPS partagent des objectifs communs : protéger les communautés, prévenir la violence, promouvoir l'inclusion et permettre un redressement durable. En intégrant l'action contre les mines dans les plans d'action nationaux FPS, les États peuvent garantir des efforts de paix et de redressement plus inclusifs, plus efficaces et plus axés sur les communautés. Les recommandations fournies offrent un cadre pratique aux États pour aligner l'action contre les mines sur les engagements en matière de femmes, de paix et de sécurité, et démontrer des résultats transparents et mesurables pour la promotion des droits des femmes et une paix durable.

Cette note d'information a été rédigée par Jean Munro, Conseillère du programme genre, égalité et inclusion auprès du GICHD.



Atelier sur l'EREE numérique, 2022 © GICHD

Endnotes

- 1 Sur les 197 plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité adoptés par 106 pays entre 2005 et 2024, seuls 39 faisaient référence aux mines, à l'action contre les mines, aux armes à sous-munitions et aux restes explosifs de guerre. Cela inclut à la fois les pays touchés et non touchés par les engins explosifs ; Atelier « Aborder les risques liés aux armes dans le programme Femmes, paix et sécurité », coorganisé par l'UNIDIR et le Canada, 12 juin 2025.
- 2 Landmine and Cluster Munition Monitor (2023), *Landmine Monitor 2023*, <https://the-monitor.org/reports/landmine-monitor-2023>.
- 3 UNMAS (2019), *Gender Guidelines for Mine Action Programmes* (Troisième édition), https://www.unmas.org/sites/default/files/mine_action_gender_guidelines_web.pdf.
- 4 GICHD et PNUD, *Ne laisser personne de côté : l'action contre les mines et les objectifs de développement durable* (Genève : GICHD-PNUD, 2017), https://www.gichd.org/fileadmin/uploads/gichd/Publications/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf ; Henri Myrntinen, *Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda* (Genève : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2020), <https://unidir.org/files/2020-12/Connecting%20the%20Dots.pdf>.
- 5 Atelier « Addressing weapons-related risks in the Women, Peace and Security agenda », coorganisé par l'UNIDIR et le Canada, 12 juin 2025.
- 6 GICHD et PNUD, *Ne laisser personne de côté : l'action contre les mines et les objectifs de développement durable* (Genève : GICHD-PNUD, 2017), https://www.gichd.org/fileadmin/uploads/gichd/Publications/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf ; Henri Myrntinen, *Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda* (Genève : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2020), <https://unidir.org/files/2020-12/Connecting%20the%20Dots.pdf>.
- 7 Mines Action Canada (2019), « 1325 - a tool to reach 2025 », <https://www.minesactioncanada.org/1325and2025>.
- 8 UNMAS (2019), *Gender Guidelines for Mine Action Programmes* (Troisième édition), https://www.unmas.org/sites/default/files/mine_action_gender_guidelines_web.pdf.
- 9 ONU Femmes (2015), *Prévenir les conflits, transformer la justice, garantir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU*, https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org/peacebuilding/files/documents/globalstudywps_en_web.pdf.

Le GICHD s'efforce de réduire les risques que représentent les engins explosifs pour les communautés, en mettant l'accent sur les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les restes d'explosifs de guerre et les munitions conventionnelles gérées de manière dangereuse et peu sûre. En tant que centre d'expertise et de connaissances reconnu au niveau international, le GICHD aide les autorités nationales, les organisations internationales et régionales, les ONG et les opérateurs dans environ 40 pays et territoires touchés à développer et à professionnaliser la lutte antimines et la gestion des munitions.

Par son travail, le GICHD s'efforce de faire respecter les obligations internationales, d'atteindre les objectifs nationaux et d'améliorer la protection des communautés contre les dommages causés par les explosifs et leur résilience face à ceux-ci. Ces efforts favorisent des moyens de subsistance durables, l'égalité des genres et l'inclusion. Ils sauvent des vies, facilitent le retour en toute sécurité des populations déplacées et favorisent la paix et le développement durable.

